



REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de MONLET

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juillet 2021

Compte rendu des délibérations

Présidence de Monsieur Michel DESSIMOND, Maire

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Raphaël SABY. Monsieur SABY est désigné par vote à main levée à l'unanimité.

Présents : Michel DESSIMOND, Laurent GARNIER, Roland MEYSSONIER, Daniel PICOT, Philippe RITTER, Raphaël SABY, Eric SOUBEYRE, Christine VALENTIN.

Absents excusés et dépôts de pouvoir : Frédéric DELOLME (pouvoir à Michel DESSIMOND), Valérie DRUART.

- **Rénovation de l'éclairage public.** En relation avec le Syndicat Départemental d'Energies de Haute-Loire, qui exerce la compétence en matière d'éclairage public, une réflexion a été menée pour envisager la réfection du parc de luminaires public rendue nécessaire pour deux raisons :
 - La vétusté du parc actuel, qui s'accompagne de pannes qui iront en se multipliant,
 - La consommation d'énergie qui pèse sur le budget.Il est proposé de lancer un programme pluriannuel de remplacement des actuels ballons fluos par des dispositifs de type LED qui se traduira par une baisse sensible de la consommation électrique. Le coût de 29 721,18 €HT donne lieu à une subventionnement par le SDEHL à hauteur de 45%.
Une première tranche de 32 luminaires sera réalisée sur Barribas, Beyssac, Bréchnignac, Caire, Chardas, Chardon, Estublac, Le Martinet, Les Arbres et Moissac.
Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Régulation nocturne de l'éclairage.** Les économies d'énergie et la protection des animaux nocturnes (notamment les oiseaux) militent en faveur d'une extinction nocturne des lampadaires. C'est déjà le cas à minuit sur plusieurs villages de la commune.

Le Conseil débat sur les différentes possibilités (extinction sur toute la commune à minuit, statu quo, éclairage augmenté partout, réduction de 50% de la puissance à partir de minuit etc.).
Aucun consensus ne se dégage.

- **Création d'un emploi contractuel affecté à la cantine scolaire et à l'école.** Il convient de créer un poste pourvu en CDD pour une durée de douze mois (rémunération entre indice majoré 332 et 337), dont les fonctions seront :

- Gestion des commandes de la cantine scolaire, réception des marchandises,
- Confection des menus et préparation des repas, service à table et nettoyage de l'ensemble cuisine-restaurant après le repas,
- Entretien du matériel et hygiène de la classe élémentaire,
- Surveillance des enfants en cas d'absence du personnel enseignant.

La prise de fonction est fixée au 1^{er} septembre.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

- **Prise en charge de la navette de transport scolaire du regroupement pédagogique intercommunal Allègre/Monlet.** La navette a toujours été gratuite pour les familles monlètoises. Cependant, l'organisation des transports scolaires relève désormais de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et celle-ci considère que cette navette scolaire relève du transport scolaire de droit commun, qui, sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération, est payant.

Afin de ne pas pénaliser les familles, le Maire de Monlet et le Maire d'Allègre proposent que les familles soient remboursées des sommes qu'elles verseront à l'Agglomération, sur présentation de la facture acquittée, délivrée par la boutique TUDIP.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

- **Décisions du Maire**

- ❖ Entretien de la voirie : un appel d'offre a été lancé. Cinq entreprises ont soumis une offre. La société BROCC, qui est la moins disante, a été retenue pour un montant de 97 996,72 €HT.
- ❖ Il est décidé de ne pas exercer la DIA sur la parcelle E181 au bourg de Monlet.

- **Questions diverses :**

- ❖ Il est procédé au tirage au sort pour figurer sur la liste des jurés potentiels. C'est Monsieur Thierry Alba que le sort a désigné. Il sera contacté par le Ministère de la Justice.
- ❖ Projet de résidence séniors : l'architecte de la structure qui assiste la commune pour ce projet a commencé son étude au niveau du presbytère. Aucune difficulté majeure n'a été notée pour l'instant.
- ❖ L'entreprise Pastre a commencé les travaux d'édification d'un merlon et d'une clôture à la décharge de Pouzols. La fin du chantier est prévue pour le quatrième trimestre.

- ❖ Un concert est programmé dans l'église le 4 août prochain avec des œuvres interprétées sur l'harmonium et à la flûte traversière.